

# Avis aux fournisseurs

Le 3 octobre 2002

## AVIS DE MODIFICATIONS DESTINÉS AUX MUNICIPALITÉS FUSIONNÉES

À la suite des fusions municipales du premier janvier dernier, plusieurs municipalités n'avaient pas identifié immédiatement, un nouveau répondant pour la rénovation cadastrale. Aussi, afin d'éviter des retours postaux et la confusion que cela pouvait engendrer, nous avons invité les Fournisseurs à continuer de transmettre les avis de modifications aux personnes qui avaient préparé les avis techniques.

Depuis, les nouvelles municipalités ont identifié des répondants et sont en mesure d'assurer le suivi des avis techniques préparés par les répondants des anciennes municipalités.

En conséquence, nous vous demandons, pour l'avenir, d'envoyer les avis de modifications aux répondants des nouvelles municipalités même si les avis techniques ont été transmis par les répondants des anciennes municipalités.

Vous pouvez consulter la liste des répondants des municipalités à l'adresse Internet suivante : <http://cadastre.mrn.gouv.qc.ca/site-gp/>.

(Avis 02-09)